

BARÈME D'HONORAIRES DE TRANSACTION 2022

Honoraires applicables pour les mandats signés à partir du 01 janvier 2022.

Les honoraires d'agence sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire

MANDAT DE VENTE SUCCÈS/ EXCLUSIF CHARGE VENDEUR.

PRIX	TTC	HT
0 à 100 000€	5 000€	4166.67€
À partir de 100 001€	4%	3.33%

MANDAT DE VENTE SIMPLE CHARGE VENDEUR.

PRIX	TTC	HT
0 à 100 000€	6000€	5000€
À partir de 100 001€	5%	4.17%